

ENVIRONNEMENT

Adhésion de la Ville à l'Association des Eco-Maires

Approbation des statuts

EXPOSE DES MOTIFS

La complexité des grandes problématiques environnementales (changement climatique, protection de la biodiversité, épuisement de ressources naturelles, production des déchets, lutte contre les pollutions, risques naturels et technologiques majeurs, mise en œuvre d'un développement soutenable...) qui constituent des enjeux de société majeurs pour le siècle qui s'ouvre, appelle une réflexion commune, un échange d'expériences.

Ce besoin a conduit la Ville, ces dernières années, à participer :

- aux travaux du réseau « Territoires, Environnement et Développement Durable en Ile-de-France » (TEDDIF),
- au groupe « de collectivités franciliennes pour une commande publique responsable » mis en place par l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE).

Dans un souci de renforcement des échanges sur ces questions, il est proposé que la ville d'Ivry-sur-Seine adhère à l'association des Eco-Maires.

□ L'association des Eco-Maires

L'association des « Eco-Maires » a été créée en 1989. L'objectif des élus fondateurs était de regrouper au sein d'une association, en dehors de tout clivage partisan, des élus souhaitant faire du développement durable un axe prioritaire de leur stratégie d'aménagement urbain.

Elle regroupe aujourd'hui environ 700 communes ou établissement public de coopération intercommunale.

L'association est présidée par Dominique Jourdain, Maire de Château-Thierry. Parmi les vices-présidents, on compte les maires ou adjoints des villes de Saint-Denis, Montreuil, Aix en Provence, Lorient, Nancy, Feyzin, Bègles.

□ Activités

L'échange d'expériences, la mutualisation des compétences, l'innovation, la recherche urbaine et environnementale sont les principaux champs de l'intervention de l'association.

Des commissions thématiques sur les thèmes des marchés publics, des risques majeurs, de l'énergie, de la biodiversité, du développement durable à l'échelle du quartier, des déchets ont été mises en place.

Tous les ans, depuis 1990, l'association organise le « Trophée des Eco-Maires » qui vise à promouvoir et récompenser des initiatives marquantes conduites par des collectivités locales dans le domaine de l'environnement.

La Ville d'Ivry avait, en 1998, présenté un dossier portant sur la recherche « d'une pollution éventuelle par des éléments radioactifs sur le site de la cité Pierre et Marie Curie ».

❑ **La participation d'Ivry à l'association**

En avril 2004, l'association des « Eco-Maires » et le groupe Total ont signé une convention de partenariat d'étude dont l'objectif est de « favoriser l'exercice d'une activité industrielle dans le respect des intérêts légitimes de son environnement, et à l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes, au premier rang desquelles figurent les collectivités territoriales riveraines ».

L'étude doit se concrétiser par l'élaboration « d'un cahier méthodologique rassemblant des bonnes pratiques développées isolément sur différents sites ».

Le dépôt Total d'Ivry a été retenu par les signataires pour travailler sur la problématique du démantèlement et de la dépollution des sites pétroliers.

Depuis juillet 2004, la Ville est associée aux réunions du groupe de travail mis en place par les Eco-Maires. Dans ce cadre, elle a participé, d'une part, avec des représentants de Fos, de Feyzin, et Gonfreville-l'Orcher à la rédaction de la convention et d'autre part, à une visite du chantier de dépollution d'un site Total à Revin.

❑ **La cotisation**

Le montant de la cotisation est fixée à 0,07 euro par habitant, ce qui représente pour la Ville une cotisation de 3 599,75 euros (sur la base de 51 425 habitants).

❑ **L'adhésion de la ville d'Ivry**

Compte tenu :

- de la volonté de la Ville de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de partager des expériences dans ce domaine,
- des axes de travail de cette association qui recourent des réflexions et/ou actions engagées par Ivry,
- de la participation de la Ville aux travaux sur la question de la dépollution des sols,

je vous propose que la Ville d'Ivry-sur-Seine adhère à l'association des « Eco-Maires » et approuve ses statuts.

Conformément auxdits statuts, Monsieur le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - statuts,
- membres du conseil d'administration,
- membres du bureau.

ENVIRONNEMENT

Adhésion de la Ville à l'Association des Eco-Maires

Approbation des statuts

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de la Ville de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de partager des expériences dans ce domaine,

considérant la nécessité d'échanges sur les problématiques environnementales,

considérant la participation de la Ville aux travaux de l'association des Eco-Maires sur les dépôts d'hydrocarbures,

considérant que les axes de travail de cette association recourent des réflexions et/ou actions engagées par la ville d'Ivry,

vu les statuts, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association des « Eco-Maires », association des Maires pour l'environnement et le développement durable » et APPROUVE les statuts de ladite association.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007